***AUTOLOJIK**, Société par actions simplifiée unipersonnelle* au capital variable de 1 000 euros
Siège social : Quartier Belle Etoile – 4 Lotissement Sigy – 97280 LE VAUCLIN
SIREN : 920 197 860, RCS de Fort-de-France

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

Le vingt-neuf Décembre de l'an deux mille vingt-cinq

Monsieur Neil NEMORIN
Demeurant Quartier Belle Etoile, 4 Lotissement Sigy – 97280 LEVAUCLIN
Président de la société AUTOLOJIK S.A.S.U,

A pris les décisions concernant l'ordre du jour suivant :

- **Modification l'objet social et modification de l'article N°2 des statuts**
- **Modification de la dénomination social et modification de l'article N°3 des statuts**

PREMIERE DESICION :
MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL ET MODIFICATION DES STATUTS
L'associé unique décide de modifier l'objet social, à compter du 01 janvier 2026 ;

En conséquence, l'article N°2 des statuts a été modifié comme suit :

Article 2 – Objet

La société a pour objet en France et à l'étranger:

ACTIVITES PRINCIPALES :
- Réalisation par fabrication et/ou fourniture et/ou pose de tous travaux de menuiserie et d'agencement intérieur n'impactant ni la structure, ni la solidité des éléments indissociables du bâtiment.
- Installation de portes et fenêtres intérieures, meubles, éléments décoratifs et de rangement.
- Réalisation de faux-plafonds non structurels (dalles, plafonds suspendus), revêtements et habillages intérieurs (sol, mur, plafonds).
- Travaux d'aménagement d'espaces et de séparations légères, y compris cloisons non porteuses de type bois et dérivés, placoplâtre, ossature métallique et dérivés.

ACTIVITES ANNEXES :
- Le conseil, la coordination et gestion, l'assistance, l'accompagnement et la formation ainsi que la sous-traitance dans les domaines de la menuiserie intérieure, de l'aménagement et agencement intérieur.
- L'achat, la vente, la location, l'importation et l'exportation de matériel, outils, fournitures ou produits liés à l'agencement, l'aménagement ou la menuiserie.

NN

- Toutes prestations connexes et complémentaires, et plus généralement, toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter le développement, sans toutefois en modifier la nature.

la participation de la société par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport. commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion. alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance;

Le reste de l'article reste inchangé.

DEUXIEME DECISION :
MODIFICATION DE LA DENOMINATION SOCIALE ET MODIFICATION DES STATUTS

L'associé unique décide de modifier la dénomination sociale, à compter du 01 janvier 2026 ;
En conséquence, l'article N°3 des statuts a été modifié comme suit :

Article 3 - Dénomination sociale

La dénomination sociale de la société est : **A B C D S.A.S.U**
Et pour sigle : **A B C D** (Agencement Bois Cuisine Dressing)

Le reste de l'article reste inchangé.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Fait au Vauclin, le 29 Décembre 2025.

L'associé unique,
Neil NEMORIN



NN